

Saint-Domineuc

Plan Local d'Urbanisme



6. Annexes

Document de travail 06/02/2017



ATELIER DÉCOUVERTE
URBANISME - ARCHITECTURE - PAYSAGE
Léon ROBERT - URBANISTE



Bureau d'études - Eau et Biodiversité

SOMMAIRE

Sommaire.....	1
I. Servitudes d'Utilité Publique	2
II. Archéologie.....	3
III. Classement sonore des infrastructures	4
IV. Forêt privée dotée d'un plan simple de gestion.....	5

I. SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Symbole	Nom officiel de la servitude	Textes qui permettent de l'instituer	Acte d'institution	Observations	Bénéficiaire ou service à consulter
A4	Servitudes relatives aux terrains de cours d'eau non domaniaux	Loi du 08/04/1898 Code rural et loi du 16/12/1964 Décret 59.96 du 07/01/1959 Décret 60.419 du 25/04/1960	Arrêté préfectoral du 25/03/1907	Cette servitude s'applique à tout le département	DDTM 35
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	Loi 62-904 du 04/08/1962 Décret 64.153 du 15/02/1964	Ces servitudes sont instaurées au bénéfice de la commune ou d'un syndicat de communes. Elles sont instituées , en priorité, par conventions amiables. En cas de désaccord, elles le sont par arrêté préfectoral. Dans ce cas, elles doivent être reportées au PLU, faute de quoi, elles deviennent inopposables aux tiers		Commune
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Loi du 15.06.1906 modifiée Loi du 8.04.1946 (article 35) Ordonnance du 23.10.1958. Décret du 06/10/1967 et du 11/06/1970 modifié	Accord amiable en application du décret du 06.10.1967 et de l'arrêté préfectoral du 11/06/1970 modifié	Lignes HTA	ERDF cellule DR/DICT 35 64 boulevard Voltaire 35044 RENNES
EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès le long des routes expresses et des déviations d'agglomération	Article L.222.2 du Code de la Voirie Routière	Décret du 13/09/1991 Décret du 19/08/1986	RD137	Département 35
PT3	Servitudes relatives à l'entretien et à l'établissement de câbles et dispositifs souterrains de télécommunications	Loi n°52-223 du 27.02.1952 Décrets n°62-273, 274, 275 du 13.03.1962 Articles L46 à L53, L66 à L71, R43 et D407 à D411 du code des postes et des télécommunications	Conventions de servitudes et arrêté préfectoral du 17/11/1995	Câble n° 358/01	France Telecom CCRN 11 rue de la Frébardière 35515 CESSON SEVIGNE cedex
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	R244-1 et D244-1 à D244-4 du code de l'aviation civile	Arrêté du 25/07/1990 Circulaire du 25/07/1990	Relative aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation	DSAC Ouest

Les Servitudes d'Utilité Publique I4 et PT 3 sont reportées sur le plan des annexes selon les données fournies par la DDTM en mai 2015.

II. ARCHÉOLOGIE

LISTE DES ZONES DE PROTECTIONS DEMANDEES AU PLU AU TITRE DE L'ARCHEOLOGIE

N° de Zone	Nature de la zone demandée*	Parcelles	Identification de l'EA
1	1	2014 : OD.439-440; OD.442	1859 / 35 265 0001 / SAINT-DOMINEUC / LA LOGE FORTS,OU AUX FORGES /LA LOGE AUX FORTS,OU A FORGES / atelier métallurgique / occupation / Gallo-r
2	1	2014 : ZB.107;ZB.117;ZB.29;ZB.32à37;ZB.94	6513 / 35 265 0002 / SAINT-DOMINEUC / GRANDS / EST DU BOURG /chemin / parcellaire / Epoque indé
3	1	2014 : D.244;D.246-247;D.250;D.329à331;D.341-342;D.347;D.349;D.944	6514 / 35 265 0003 / SAINT-DOMINEUC / LE MOTT MOTTAY / exploitation agricole / parcellaire / Age du Epoque indéterminée
4	1	2014 : A.115-116 ; A.120 ; A.153 ; A.294 à 296 ; A.668 ; A.745 ; A.747 ; A.756-757 ; A.762-763 ; AB.125 ; AB.216 ; AB.303 ; AB.336 ; AB.355 ; AB.366 ; AB.398 ; AB.688-689 ; AC.186 ; AC.194-195 ; AC.199 ; AC.257-258 ; AC.333 ; AC.340 ; AC.344-345 ; AC.370 ; AC.416 ; B.1015 ; B.1020 ; B.1089 ; B.211 ; B.693 ; B.702-703 ; B.922-923 ; B.987 ; ZB.40 ; ZC.141 ; ZC.47-48 ; ZC.56 ; ZC.58 ; ZC.60 ; ZC.62à64 ; ZC.96-97 ; ZD.33 à 36 ; ZD.50 ; ZE.38 à 42 ; ZE.44 ; ZE.48-49 ; ZE.98 ; ZI.100 ; ZI.19 ; ZI.21 à 23 ; ZI.25 ; ZI.27-28 ; ZI.39 à 42 ; ZI.49 ; ZI.51 ; ZI.93 ; ZI.97 à 99	11371 / 35 265 0008 / SAINT-DOMINEUC / VOIE RENNES/ALET / section unique de la Lande de Poipin Touche / route / Gallo-romain - Période récente
<p>* 1 : zone de saisine du Préfet de Région 2 : demande de zone N au titre de l'archéologie et zone de saisine du Préfet de Région</p>			

Source : Service Régional de l'Archéologie – 4 mars 2015

La cartographie des zones telle que fournie par la DRAC est reportée au plan des annexes.

III. CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES

L'arrêté préfectoral du 17 novembre 2000 a classé la RD 137 en voie bruyante de type 2. La zone affectée par le bruit est de 250 m. Ce secteur touché par le bruit a été reporté sur le plan des annexes. Les établissements de santé et de soins, les établissements d'enseignement, les logements et les bureaux devront respecter des normes d'isolement.

TABLEAU RECAPITULATIF DES TRONÇONS CLASSES

Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes	Catégorie	Largeur du secteur affecté par le bruit
Routes nationales					
RN 137	INT RD 29 PR 53+365 (St Grégoire)	PR 111+150 St Jouan des Guérets	Hédé, La Mézière, Melesse, Plesder, Plougueneuc, St Brieuc des Iffs, St Domineuc, St Pierre de Plesguen, Tinténiac, Trévérien, Vignoc Langoust	2	250m
Routes départementales					
RD27	SORTIE DE GEVEZE PR 15+662	PR 19+391 INT D637	Gévezé, la Mézière	3	100m
RD62	INT D25 PR 28+508	INT D528 PR 32+339	Montreuil le Gast, Melesse	3	100m
RD62	INT D526 PR 32+339	INT D27 PR 35+007	Melesse	3	100m
RD62	INT D27 PR 35+007	ENTREE DE ST GREGOIRE PR 39+67	Melesse, Belton, St Grégoire	3	100m
RD637	SORTIE D'AGGLO LA CHAPELLE DES FOUGERETZ	Intersection RD27 PR 6+324	La Chapelle des Fougeretz, La Mézière, Melesse	3	100m
RD794	INT N 137 PR 67+480	PR 70+54 Limite du département des Côtes d'Armor	Plesder	3	100m
Voies ferrées					
Voie Ferrée RENNES - SAINT MALO	RENNES Port-Cahours	MONTREUIL SUR ILLE (gare)	Montreuil sur Ille, St Médard sur Ille, St Germain sur Ille, Melesse,	2	250 m

IV. FORÊT PRIVÉE DOTÉE D'UN PLAN SIMPLE DE GESTION

La commune de Saint-Domineuc comporte une forêt privée dotée d'un plan simple de gestion, le bois de La Gromillais s'étendant sur 26,11 ha, dont 2,89 ha sont situés sur la commune de St-Domineuc. PSG agréé sous le 35-195 II pour la période 2006-2016.

